

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination des membres de la Commission d'avis
instituée pour l'octroi ou le retrait de la qualité de sportif
de haut niveau, d'espoir sportif ou de partenaire
d'entraînement**

A.Gt 08-03-2010

M.B. 20-04-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française, l'article 14;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 13, § 1^{er}, 10^o, a) ;

Vu la proposition du Conseil supérieur de l'éducation physique, des sports et de la vie en plein air du 27 novembre 2009;

Vu les propositions des membres francophones du conseil d'administration du Comité olympique et interfédéral belge des 6 mai et 23 décembre 2009;

Vu la proposition des institutions universitaires en Communauté française du 29 novembre 2009;

Considérant que les membres repris à l'article 1^{er} du présent arrêté remplissent les conditions de l'article 14 du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission d'avis visée à l'article 14 du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française en tant que :

1^o Représentant francophone du Comité olympique et interfédéral belge :

Effectif : M. Philippe PREAT.
Suppléant : M. Marc VAN GRINSVEN.

2^o Experts scientifiques :

Effectifs :
M. Nicolas BENOIT.
M. Olivier BONNIER.
M. Cédric LEHANCE.

Suppléants respectifs :
M. Marc FRANCAUX.
Mme Nathalie GUISSARD.
M. Jean-Louis CROISIER.

3^o Membres du Conseil supérieur des sports :

Effectifs :
Mme Jacqueline VANDENBERG.



M. Alexandre WALNIER.

Suppléants respectifs :
Mme Nicole BARDAXOGLOU
Mme Anne DIETEREN

4° Sportif de haut niveau ayant quitté la compétition :

Effectif : M. Jean-Paul BRUWIER
Suppléant : Mme Christel DELIEGE

Article 2. - Est nommé président de la Commission d'avis, M. Alexandre WALNIER.

Article 3. - Est nommé vice-président de la Commission d'avis, M. Cédric LEHANCE.

Article 4. - Est nommé rapporteur de la Commission d'avis, Mme Virginie ADAM.

Article 5. - Est nommé secrétaire de la Commission d'avis, M. Stéphane DEHOMBREUX.

Article 6. - Les membres visés à l'article 1^{er} sont désignés jusqu'au 31 décembre 2012.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 8 mars 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :
Le Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports,
A. ANTOINE